

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 096-03**

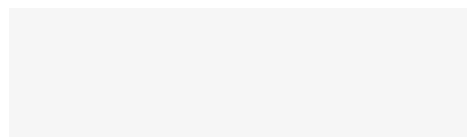
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 096-03 Règlement modifiant l'article 8.1 de l'entente du Règlement 096
relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts municipaux

Adoption par le conseil : 15 janvier 2013

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité
situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute
personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 18 janvier 2013.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier